



Délibération du Conseil Municipal du Mardi 27 Juin 2023

Délibération n°20232706-013

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de pouvoirs :	03
Nombre de suffrages exprimés :	14
Date de convocation :	16 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-sept juin, à vingt heures trente, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FONTAINE Virginie, Maire.

Étaient présents : Mme FONTAINE Virginie, M. MAILLIEN Bernard, Mme ALAPETITE Aurélie, Mme LAVERDANT Emilie, M. DEGAY Jean-Michel, M. REDEUILH Régis, Mme LAMOT Annie, M. PAIN Pierre, M. CHAUMEAU Didier, M. COURTAUD Pascal, Mme DARCHY Pierrette, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. BOUSSAGEON Guy

Absents :

Pouvoirs : M. DUFAY Dominique a donné pouvoir à M. MAILLIEN Bernard

Mme MAITRE Jacqueline a donné pouvoir à Mme LAVERDANT Emilie

Mme GIRAUDET Marie-Laure a donné pouvoir à Mme Aurélie ALAPETITE

Mme Aurélie ALAPETITE est nommée secrétaire de séance

DEPART d'une étape du « TOUR DE L'AVENIR » : Attribution de subvention

Madame le Maire informe le conseil municipal que la ville d'Aigurande va accueillir le mercredi 23 août 2023 le départ d'une étape du Tour de l'Avenir. Madame le maire précise également que cette course traversera quelques communes du territoire de la Communauté de communes de La Marche Berrichonne et repassera une seconde fois dans le centre d'Aigurande pour partir vers Evaux-les-Bains.

L'organisateur Alpes Vélo sollicite une subvention de 2 500 € afin de préparer cet évènement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCORDE une subvention de 2 500 € à l'organisateur Alpes Vélo pour le départ d'une étape du Tour de l'Avenir

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL,**

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Aurélié ALAPETITE

Virginie FONTAINE